

# **2018-UNAT-841, Quijano-Evans et al.**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

UNAT a considéré l'appel du secrétaire général et les membres du personnel. UNAT a d'abord examiné la créance de l'appel et a jugé que les demandes étaient à recevoir parce que la décision contestée aurait un impact négatif sur les membres du personnel. En ce qui concerne les avantages de l'appel, Unat a noté que les droits salariaux des membres du personnel sont de nature légale et peuvent être modifiés unilatéralement par l'Assemblée générale. Unat a en outre noté qu'une perte individuelle causée par une variation unilatérale d'un contrat conclues valablement ne pose aucun obstacle juridique à l'exercice du pouvoir réglementaire. En ce qui concerne l'appel croisé, Unat a jugé que UNT ne s'est pas trompé en concluant qu'il manquait de compétence pour examiner si la décision de l'Assemblée générale pour prévoir l'allocation de transition était illégale, discriminatoire et en violation de l'article 8 de la Charte des Nations Unies. Unat a noté que seuls les appels concernant les décisions administratives sont à recevoir par und net. UNAT en conséquence a confirmé l'appel du Secrétaire général, annulé le jugement de l'UND et a rejeté l'appel croisé.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Les membres du personnel ont contesté la décision de réduire leurs salaires contractuels et le mode de mise en œuvre de l'échelle salariale unifiée. UNDT a constaté que la réduction unilatérale violait les droits acquis des membres du personnel pour recevoir les salaires bruts et nets énoncés dans leurs lettres de nomination. Undt a annulé la décision contestée.

## **Principe(s) Juridique(s)**

Une décision doit avoir des conséquences défavorables directes afin d'être une décision administrative appelable au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la loi

UNDT. Les membres du personnel n'ont pas de droit, acquis ou autrement, à l'application continue des règlements et des règles du personnel concernant le système de calcul de leurs salaires en vigueur au moment où ils ont accepté l'emploi pour l'intégralité de leur service. UndT ne peut recevoir que des appels concernant les décisions administratives.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Quijano-Evans et al.

## Entité

N/A

## Numéros d'Affaires

2018-1149

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

6 Mai 2020

## President Judge

Juge Raikos

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Salaire

Échelles salariales

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2011/5

Règlement du personnel

- Article 12.1

Chartre des Nations Unies

- Article 8

TCNU Statut

- Article 2.1

## Jugements Connexes

UNDT/2017/098